



**OFFICE DES PÊCHEURS DE HOMARDS
DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE**

208-735, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1G8
Tél. : (418) 986-2822
ophim@tlb.sympatico.ca
lehomarddesiles.com

MISE À JOUR DU FICHIER DES PÊCHEURS DE HOMARDS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE

Voici les informations à mettre à jour conformément au *Règlement sur le fichier des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine* (RLRQ, c M-35.1, r. 186). Ce règlement prévoit que l'Office dresse et tient à jour un fichier indiquant les coordonnées de chaque pêcheur visé par le Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine (RLRQ, c M-35.1, R. 188), à savoir toute personne qui récolte du homard dans la zone 22, décrite au *Règlement de pêche de l'Atlantique de 1985* (DORS/86-21), pris conformément aux dispositions de la *Loi sur les pêches* (L.R.C. 1985, c. F-14) et débarqué dans un point de débarquement au Québec.

Le numéro de permis de pêche et le nom du bateau sont nécessaires à l'Office pour contrôler les présences aux assemblées suivant les règles prévues au « Déroulement des assemblées générales ». Le numéro de permis de pêche sert également à faire le lien entre le pêcheur et les volumes de débarquement des pêcheurs communiqués par le ministère des Pêches et des Océans (MPO) conformément au *Règlement sur la contribution des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine* (RLRQ, c M-35.1, r. 185). Le nom du bateau est aussi nécessaire à l'application de la convention de mise en marché du homard des Îles-de-la-Madeleine.

Nous en profitons pour vous rappeler qu'il appartient au pêcheur de vérifier son inscription au fichier. Le pêcheur a également l'obligation, en cas de changement aux renseignements indiqués ci-dessous, d'adresser à l'Office une demande de correction par écrit, avec un exposé sommaire des faits, par exemple en cas de changement de ses coordonnées ou du transfert du permis de pêche.

VOS RENSEIGNEMENTS

Prénom du pêcheur :

Nom du pêcheur :

Adresse complète (n°, rue, municipalité, code postal) :

Téléphone :

Cellulaire :

Courriel :

Nom de l'entreprise (le cas échéant) :

Numéro de bateau :

Nom du bateau :

Je déclare être un pêcheur visé par le Plan conjoint des pêcheurs de homards des Îles-de-la-Madeleine.

SIGNATURE DU PÊCHEUR

DATE

Votre formulaire complété et dûment daté et signé doit être retourné de l'une ou l'autre des façons suivantes :

Par la poste : 208-735, chemin Principal, Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1G8

Par courriel : ophim@tlb.sympatico.ca

En mains propres au bureau de l'Office du lundi au jeudi aux heures normales d'affaires